

Projets remarquables financés par l'agence de l'eau au 2^{ème} semestre 2016

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a attribué **224,6 millions d'euros** d'aides au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2016 pour financer 2 800 projets pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse.

1. Pour réduire les rejets de pollution domestique

La ville d'Antibes (06) réduit les débordements d'eaux usées non traitées par temps de pluie au milieu naturel. Elle améliore le fonctionnement de ses réseaux d'assainissement et restructure les bassins de collecte du « Laval Amont » et « Fontonne ». L'agence de l'eau lui octroie une subvention de **2,41 M€**.

La communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée (83) poursuit son programme d'élimination des eaux de pluie dans son réseau d'assainissement et réduit les débordements d'eaux usées non traitées par temps de pluie au milieu naturel. Elle restaure plus de 12 kilomètres de canalisations sur **Amphitria, Amphora et Almanarre**. Elle reçoit de l'agence de l'eau une subvention de **1,83 M€**.

La Métropole Aix-Marseille-Provence (13) réduit les rejets de pollution par temps de pluie à **Salon, Rognac et Saint Chamas-Miramas**. Elle réhabilite des canalisations d'eaux usées dans les centres anciens et améliore ainsi la qualité de l'étang de Berre et ses cours d'eau affluents, récepteurs des débordements des réseaux d'assainissement. L'agence de l'eau attribue à la Métropole une subvention de **717 K€**.

La communauté d'agglomération du Grand Narbonne (11) met en conformité la station d'épuration de la commune de Leucate, vétuste et de capacité insuffisante. Elle construit un nouvel ouvrage capable de traiter les eaux usées de 7 500 habitants. Les anciens sites de lagunage seront conservés comme zone de rejet végétalisé. La collectivité reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **1,77 M€**.

La communauté d'agglomération du bassin de Thau (34) améliore le fonctionnement du système d'assainissement de la partie nord de Sète, ce qui permettra de réduire les déversements d'eaux usées par temps de pluie et les infiltrations dans la nappe par temps sec, soit environ 220 m³ par jour. L'agence de l'eau attribue à la collectivité une subvention de **181 K€**.

La commune de Porto Vecchio (2A) poursuit l'amélioration de son réseau d'assainissement et sépare la collecte des eaux de pluie de celle des eaux usées. Elle limite ainsi les débordements d'eaux usées, en cas de fortes pluies, dans le fleuve côtier de Stabiacciu, dans la baie de Porto Vecchio et elle améliore le traitement de la station d'épuration de Capo di Padula. La commune reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **1,42 M€**.

La commune de Prunelli Di Fium'Orbo (2B) met en conformité son réseau d'eaux usées. Elle restaure des réseaux vétustes et supprime ainsi des déversements d'eaux usées par temps de pluie dans le Fium'Orbo, et elle améliore le fonctionnement de la station d'épuration de Ghisonaccia. Elle crée également un nouveau réseau sur le secteur d'Agnadellu, afin de supprimer les rejets au milieu d'eaux usées non traitées. Elle reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **1,02 M€**.

2. Pour réduire les rejets de pollution industrielle

Le Groupement d'Intérêt Economique OSIRIS à Saint Maurice l'Exil (38) améliore le traitement de la station d'épuration TREFLE exploitée par le GIE OSIRIS sur le site de Roussillon de la plateforme chimique Les Roches-Roussillon. Cette station biologique reçoit aujourd'hui principalement les effluents de 5 ateliers des sociétés SOLVAY, NOVAPEX, NOVACYL et TERIS. Outre le raccordement de nouveaux ateliers, l'ouvrage permettra de mieux traiter les macropolluants, les métaux et l'azote. Le GIE anticipe ainsi la mise en conformité des rejets traités avec la Directive européenne IED. L'agence de l'eau lui octroie une subvention de **2,4 M€**.

La Société « Teintures et Impressions de Lyon » à Villefranche-Sur-Saône (**69**) déconnecte le rejet de ses effluents du réseau d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône et construit sa propre station de traitement avec rejet dans la Saône. L'industriel améliore ainsi les performances du traitement de ses effluents pour réduire ou supprimer les substances dangereuses (alkylphénols, nickel, isoproturon, arsenic, chrome, cuivre et zinc). Il reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **1,53 M€**.

La Société ARKEMA améliore le traitement des effluents de l'usine implantée à **Château Arnoux-Saint-Auban (04)**, spécialisée dans la chimie du Chlore. Elle s'adapte ainsi aux normes européennes d'émissions industrielles dans l'eau et accroît la qualité de son rejet dans la Durance. L'agence de l'eau lui attribue une subvention de **600 K€**.

3. Pour valoriser les sous-produits de l'épuration

Le syndicat mixte d'exploitation de la station d'épuration de l'agglomération viennoise – SYSTEPUR (38) réduit l'impact énergétique de son système d'assainissement en installant un dispositif d'injection directe de biométhane, issu de la digestion des boues, dans le réseau de gaz naturel ERDF. L'agence de l'eau attribue au Syndicat une avance remboursable en 10 ans de **1,25 M€**.

La Ville d'Agde (34) va réutiliser les eaux usées traitées de la station d'épuration « Posidonia » d'Agde pour l'arrosage de son terrain de golf. Elle escompte ainsi réduire sa consommation en eau potable de 200 000 m³ par an et soulager les prélèvements dans la nappe alluviale de l'Hérault reconnue comme étant en déficit quantitatif. Dans le cadre de son appel à projets « Réutiliser l'eau usée traitée pour économiser l'eau et préserver les milieux sensibles », l'agence de l'eau attribue à la ville d'Agde une subvention de **4,4 M€**.

4. Pour structurer les services d'eau et d'assainissement

La communauté d'agglomération Dracenoise (83) anticipe les échéances de la loi Nouvelle Organisation Territoriale (NOTRe) du 7 août 2015. Dans la perspective d'étendre son périmètre à 4 communes supplémentaires et ses compétences à l'eau potable et à la totalité de l'assainissement, elle va réaliser un état des lieux, définir les enjeux administratifs, humains et financiers et se dote d'un système d'information géographique (SIG) intercommunal mutualisé cartographiant la totalité des réseaux. L'agence de l'eau lui attribue une subvention de **869 K€**.

5. Pour préserver la ressource en eau et lutter contre les fuites

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Champagney (70), qui regroupe 14 communes, résorbe les fuites de ses réseaux d'eau potable. Il remplace 7,6 km de canalisations vétustes sur les communes de Plancher-Bas, Couthenans et Frahier, ainsi que la conduite d'approvisionnement en eau entre le réservoir de Chagey et celui de Chalonvillars. Pour ces travaux, il bénéficie d'une aide de l'agence de l'eau de **669 K€**.

Le syndicat d'irrigation drômois (26) poursuit ses travaux d'alimentation en eau du réseau d'Allex-Montoison à partir du Rhône. Il va abandonner la prise d'eau du Seuil des Puez sur la rivière Drôme pour redonner 1,5 millions de m³ au cours d'eau en période d'étiage estival. L'agence de l'eau attribue au syndicat une subvention de **4,02 M€**.

Le BRGM élabore un outil d'aide à la gestion des ressources en eau souterraines situées à l'ouest de Montpellier. Cet hydro-système karstique présente un intérêt majeur pour l'alimentation en eau potable des populations du

littoral, mais également pour les activités économiques telles la conchyliculture de l'étang de Thau et le thermalisme sur la presqu'île de Balaruc-les-Bains. L'outil permettra de simuler différents scénarii de prélèvements et d'évènements climatiques afin notamment de mieux partager l'eau entre les usagers. L'agence de l'eau attribue au BRGM une subvention de **883 K€**.

La commune d'Ota (2A) abandonne ses prélèvements d'eau dans les torrents de La Lonca et d'Aitone et les remplace par un captage unique dans le fleuve du Porto, sous le village d'Ota. L'eau sera traitée dans une nouvelle station de filtration. Pour ce projet qui restitue de l'eau dans les torrents et améliore la qualité de l'eau distribuée, la commune reçoit de l'agence de l'eau une subvention de **1,71 M€**.

Le syndicat intercommunal de Linguizzetta (2B) qui alimente en eau potable les communes de San Giulano, Canale di Verde et Linguizzetta poursuit l'amélioration du rendement de son réseau, estimé à moins de 45%. Il remplace 8 500 mètres de canalisations vétustes et réduit son prélèvement d'eau dans le milieu d'environ 50 000 m³ par an. L'agence de l'eau lui attribue une subvention de **724 K€**.

6. Pour restaurer les milieux aquatiques et lutter contre les inondations

Le syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs (25) engage les travaux de restauration du ruisseau « La Morte » sur la commune de La Cluse-et-Mijoux. Cette première tranche de travaux de 3,7 km en secteur péri-urbain, permettra au cours d'eau de retrouver ses méandres d'origine et de réduire les risques d'inondation sur le secteur des Tuileries. L'agence de l'eau apporte une aide de **656 K€**.

Le syndicat intercommunal d'aménagement de la Thalie (71) restaure la morphologie de la rivière dans sa traversée des communes de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy. Pour ces travaux, l'agence de l'eau attribue au syndicat une aide de **410 K€**.

Le syndicat intercommunal du bassin versant Bèze-Albane (21) construit une passe à poissons sur la rivière Bèze au droit du seuil de la poudrerie de Vonges et rétablit la continuité écologique. L'agence de l'eau apporte une aide de **164 K€**.

La Métropole de Lyon et le Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières - SAGYRC (69) agissent de concert pour restaurer la qualité écologique et lutter contre les inondations de l'Yzeron et ses affluents.

La Métropole réduit les déversements de pollution par temps de pluie, à partir du réseau d'assainissement qui longe l'Yzeron et qui collecte les effluents de 14 communes de l'Ouest Lyonnais, et redonne de l'eau à la rivière. Elle réalise pour ce faire un nouveau collecteur sur 1 kilomètre. Objectif : réduire de 75% les volumes d'eaux usées déversés lors d'une pluie annuelle et rendre à la rivière les eaux drainées par le réseau actuel.

Le SAGYRC restaure le lit de l'Yzeron afin de lutter contre les inondations. La crue de novembre 2016 a montré tout l'intérêt de ce type de restauration. Pour ce faire, il élargit le lit du cours d'eau et renature 5 tronçons sur 2 570 mètres. Il supprime également six obstacles qui barrent l'écoulement des eaux. L'agence de l'eau attribue une subvention de **1,94 M€** à la Métropole et de **4,9 M€** au SAGYRC.

Le syndicat interdépartemental d'aménagement du Guiers et de ses affluents (38) restaure sur 4 kilomètres le Guiers Mort, dans sa partie aval entre Saint-Laurent-Du-Pont et Entre-Deux-Guiers. D'une part, il redonne de l'espace à la rivière pour améliorer son fonctionnement, diversifier les habitats et réduire les inondations dans les zones urbanisées. D'autre part, il supprime les obstacles qui nuisent à la libre circulation des poissons et des sédiments. Il reçoit de l'agence de l'eau une aide de **2,67 M€**.

La Compagnie Nationale du Rhône (69) poursuit la renaturation écologique du Vieux Rhône. Au péage de Roussillon et de Donzère à Mondragon, elle supprime d'anciens ouvrages Girardon (digues, épis et tenons) pour permettre ensuite la remobilisation par la dynamique naturelle du fleuve des sédiments accumulés sur les berges et bloqués depuis le début du 20^{ème} siècle. Ces travaux permettent aussi au fleuve de se relier à ses berges (ce qui

favorise le retour des poissons) et d'améliorer les écoulements de l'eau par une reconnexion des lônes, utiles pour éponger une partie des crues. Ces deux opérations bénéficient d'une aide de l'agence de **1,97 M€**.

La commune de Palau Del Vidre (66), agrandit le lit du Tanyari, affluent du Tech. Les travaux 2,5 kilomètres de travaux permettent d'éviter les inondations en zone urbanisée, en reportant les débordements sur la rive opposée, peu peuplée. Dans le même temps, elle redonne un caractère plus naturel au cours d'eau, en remodelant le lit, en plantant une végétation adaptée, en modifiant 3 seuils existants et en diversifiant les faciès et les habitats. La commune reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **1,6 M€**.

Le Conseil Départemental du Var (83) restaure les fonctionnalités naturelles des prairies humides et des cours d'eau de la plaine alluviale de l'Eygoutier, dans le cadre du projet de « Parc Nature du Plan de la Garde - Le Pradet ». Objectifs : restaurer et préserver les milieux aquatiques remarquables tout en protégeant les habitants contre les inondations avec la restauration d'une zone d'expansion des crues en amont des communes du Pradet et de Toulon. Le département bénéficie d'une subvention de l'agence de l'eau de **3,26 M€**.

Le syndicat mixte du bassin versant du Lez (84-26) réduit les risques d'inondations sur la commune de **Valreas** en redonnant à La Riaille-Saint-Vincent son caractère naturel sur 750 mètres. Il restaure les méandres d'origine de la rivière, diversifie les habitats pour la faune et la flore en modifiant le lit et les berges et crée une zone d'expansion naturelle de crue. Pour ce projet, l'agence attribue au syndicat une subvention de **870 K€**.

La ville de Saint Raphaël (83) restaure le caractère naturel du petit fleuve côtier l'Agay avant son embouchure sur la mer. En restaurant le lit mineur du cours d'eau dans son tracé initial et en créant des berges par technique de génie végétal, la ville réduira le risque inondations et améliorera la qualité écologique du cours d'eau. L'agence de l'eau lui octroie une subvention de **766 K€**.

Le syndicat intercommunal de prévention des inondations Bormes-les-Mimosas et du Lavandou (83) supprime un radier en béton sur la partie aval du Batailler, à son embouchure avec la mer sur la commune du Lavandou. Cette opération va améliorer l'évacuation vers la mer des crues du Batailler et restaurer un fond sableux mobile pour permettre une continuité écologique entre la mer et la rivière. Le syndicat reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **700 K€**.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse www.eaurmc.fr - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité marine. La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Contacts presse

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Amalthea – Claire Faucon : 04 26 78 27 13 – cfaucon@amalthea.fr

Agence Amalthea : Coradine Giannitrapani 04 26 78 27 18 – cgiannitrapani@amalthea.fr